

ministère des Pêches, et non celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui en ait la responsabilité. A l'étape de la deuxième lecture, cet après-midi, le ministre des Pêcheries dit que les pêches relevaient entièrement du gouvernement fédéral et que la loi sur les pêcheries s'appliquait à toutes les eaux canadiennes. La loi sur les pêcheries est la clé du succès de la lutte contre la pollution, car elle vise toutes les eaux canadiennes.

• (8.50 p.m.)

Le ministre a déclaré que, en ce qui concerne la pollution, les ressources vivantes peuvent fort bien être notre première ligne de défense. Si tel est le cas, cela ne justifie pas le projet de loi sur les ressources en eau du Canada, car, d'après moi, on ne l'a présenté que pour des raisons politiques, parce que le public clamait de plus en plus à ce sujet. Monsieur l'Orateur, je me demande si le gouvernement veut vraiment faire quelque chose contre la pollution. En toute justice, je suppose que oui, mais, chose curieuse, il ne veut pas aborder le problème dans son ensemble. Déjà cette année, cinq ministères ont présenté des projets de lois antipollution, alors que dix autres s'en occupent en vertu d'autres lois.

Jusqu'ici, le débat a porté surtout sur la pollution de l'eau et, naturellement, la loi sur les pêcheries traite en particulier de cet aspect du problème. Mais, qu'arrive-t-il dans le cas de la pollution de l'air et du sol? Dans les domaines de la gestion et de la pollution des eaux, la loi sur les ressources en eau du Canada était censée éliminer l'enchevêtrement bureaucratique et juridictionnel qui existe dans les différents ministères. Comme membre du comité, j'ai écouté de nombreux mémoires et j'ai souvent entendu dire: Il faudra des années avant que la loi sur les ressources en eau n'entre en vigueur. Cet après-midi, le ministre a exprimé l'espoir que le présent projet de loi devienne un instrument immédiat contre la pollution d'ici à ce que la loi sur les ressources en eau prenne effet. Monsieur l'Orateur, si la mesure à l'étude peut régler notre problème immédiat, il peut sûrement régler tous les autres.

Des voix: Bravo!

M. Comeau: Devons-nous attendre la loi sur les ressources en eau avant l'entrée en vigueur des modifications à la loi sur les pêcheries? Sinon, le comité des pêches et des forêts exigera des explications. Si oui, je propose alors de changer cette mesure, le bill C-204, ou le bill C-144, sur les ressources en eau. Si le gouvernement avait su que les Canadiens s'intéresseraient aux questions de pollution, je crois que dès le début, il aurait abordé le problème de façon différente. Il est

maintenant pris dans une espèce d'engrenage. Il a présenté la loi sur les ressources en eau du Canada à titre de mesure pour lutter contre la pollution, mais il se rend compte maintenant qu'elle est insuffisante et que nous avons besoin d'autres amendements pour la compléter. Il se rend compte que les fonctions des ministères empiètent les unes sur les autres, qu'une bureaucratie tentaculaire est en voie d'être créée et que personne ne se préoccupe du problème général.

Et n'oublions pas l'air et le sol. L'autre jour j'écoutais un programme de télévision dans lequel on parlait des efforts des États-Unis et on insistait sur la nécessité d'établir un organisme national pour s'occuper de la pollution en général. Les problèmes posés par la pollution atmosphérique et celle des eaux sont inséparables. Si nous ne voulons pas qu'il y ait de déchets dans nos cours d'eau, la solution est de les brûler, mais cela pose un problème de pollution atmosphérique, de sorte que ces questions sont connexes.

Le parti conservateur a maintes fois répété qu'il devrait y avoir une ferme politique fédérale de réduction de la pollution pour planifier et coordonner la lutte et, en définitive, en assumer la responsabilité. Nous avons préconisé la coordination en matière de contrôle et nous n'avons cessé de proposer la création d'un seul organisme fédéral, d'une Commission canadienne de réduction de la pollution, qui serait comptable au Parlement par l'intermédiaire d'un ministre. L'unique raison d'être de cet organisme serait de fournir l'aide technique et financière aux organismes fédéraux, provinciaux, municipaux et industriels qui existent déjà. Le rôle de cet organisme serait d'entreprendre des programmes de recherche et de coordonner les programmes existants. Il pourrait aussi, en cas d'urgence, fournir des renseignements et de l'aide. Certaines personnes préconisent même la création d'un ministère de l'environnement et, bien que l'idée soit bonne, je ne crois pas qu'une telle mesure s'impose.

Monsieur l'Orateur, le bill dont nous sommes saisis prévoit-il des situations telles que l'incident récent survenu à l'Arrow? Relèveront-elles toujours du ministère des Transports? Est-ce lui qui s'occupera du poisson de la baie de Chédabouctou? L'été dernier encore, un pétrolier a échoué près de la côte dans ma circonscription. J'ai présenté immédiatement des instances au ministère des Pêches, demandant qu'on envoie un inspecteur pour s'assurer qu'il n'y avait pas eu de fuite de pétrole et que les homarderies n'avaient pas été contaminées, et l'on m'a rassuré là-dessus. Je ne me suis pas adressé au ministère des Transports, estimant que cela relevait du ministère des Pêches. Le bill que nous étudions devrait paver la voie, mon-